

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2013

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/
BAUD Michel /DEHESTRU Marc/DUFOUR Michel/
Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/
Absents : MM/SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE MR LE MAIRE A SIGNER LES DOCUMENTS D'ARPENTAGE ETABLIS PAR LE GEOMETRE POUR LE PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A MME ANTHONIOZ MARIE-CLAUDE ET A MR VON BAHR STIG.**
- **PREND CONNAISSANCE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PAR LA REGION ET LE CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE DESSERTE FORESTIERE DU COL DE L'ANCRENAZ -MONT CALY.**
- **DECIDE DE TRANSMETTRE UN COURRIER AU PREFET POUR DENONCER LE MANQUE D'EFFECTIF A LA TRESORERIE DE TANINGES-SAMOENS.**
- **EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS ET DONNE LA SUITE QU'IL CONVIENT A CHACUN D'EUX.**
- **EST INFORME DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU SYANE AU CHANTIER D'ELECTRICITE DU CHEF-LIEU A LA VILLIAZ.**
- **REFUSE DE METTRE EN PLACE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET DECIDE DE RESTER A LA SEMAINE DE 4 JOURS. (AUGMENTATION DU COUT DE TRANSPORT, DE SURVEILLANCE ET DE GARDERIE).**
- **DESIGNE UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT AU S.I.T.H.D. SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS DE CE SYNDICAT.**
- **FAIT UN POINT SUR L'ORGANISATION DU RECENSEMENT ET CONSTATE QU'AUCUN AGENT RECENSEUR NE S'EST PRESENTE A CE JOUR.**
- **DECIDE DE L'ANIMATION DU 24 DECEMBRE 2013 – ARRIVEE DU PERE NOEL SUR LA PLACE A 16 H.**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz, le 21 Novembre 2013

Le Maire, BAUD Jean-Paul